

La cinquième séance du comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Saison » s'est tenue le 21 janvier 2019 de 15 h à 17 h 30 à Gestas, sous la présidence de Bernard LOUGAROT, président du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM). Cette séance avait pour objet de présenter le bilan d'activités de l'animation 2018 et le programme prévisionnel pour 2019, avec notamment une proposition de mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) du site.

Etaient présents :

Patrick BALESTA – Maire d'Autevielle et Vice-Président du SIGOM
Françoise BIDART – Conseillère municipale de Licq-Athérey
Christine ETCHEGOYHEN – France Hydroélectricité – UPEA - FMS
Allande GARICOIX – Conseiller municipal d'Alçay
Jacques GJINI – Président de l'AAPPMA du Gave d'Oloron
Jean GOYHENX – Conseiller municipal de Nabas
Chantal GUISSAGAITZ – Adjointe au maire de Licq-Athérey
Maryvonne LAGARONNE – Maire de Gestas et Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture 64 (CA 64)
Maritxu LAGUARDE – Adjointe au Maire de Charre
Bernard LOUGAROT – Président du COPIL Natura 2000 Saison ; Président du SIGOM ; Maire de Gotein-Libarrenx
Germain SALLENAVE – Maire de Tabaille-Usquain
Benoit SOULAT – Conseiller municipal de Saint-Gladie

Philippe ANTOINE – Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques (DDTM 64)
Julien BOYER – Chambre d'agriculture 64
Sandrine BRISSE – DDTM 64
Antoine DOMENECH – SEPANSO 64
Stéphane DONADEL – SAEP du Pays de Soule
Alexa DULIN – Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)
Rémy GUISIER – Conservatoire botanique sud atlantique (CBNSA)
Clémence HAMEL – DDTM 64
Sarah HUTTER – SIGOM
Sophie LAMACHERE – Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)
Angélique MASSON – Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG)
Sylvain MAUDOU – Fédération de pêche 64
Grégory MINVIELLE – SIGOM (animateur du site)
Raphaël ROY – SIGOM
Mikel SAINTE-MARIE – Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)
Pierre SALLABERRY – Office national des forêts (ONF) Mauléon

Maryvonne LAGARONNE, Maire de Gestas, accueille les participants. Elle laisse ensuite la parole à Bernard LOUGAROT, Président du COPIL du site Natura 2000 Le Saison qui revient sur la genèse du projet sur le territoire.

En 2015, devant la nécessité de gérer durablement leur territoire (et au vu des liens importants entre Natura 2000 Saison et les compétences déjà exercées par le SIGOM), les élus du SIGOM décident de prendre en main le projet, et s'engagent dans l'élaboration puis l'animation du DOCOB du Saison en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le DOCOB est le plan de gestion du site qui vise à préserver les milieux naturels remarquables du Saison et de ses affluents, tout en intégrant les activités économiques, sociales et culturelles du territoire. Après deux ans de travaux d'expertise et de concertation, le DOCOB du Saison est approuvé en Mai 2017. Depuis cette date, le SIGOM assure l'animation du site en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette réunion du COFIL a pour objectif de faire un bilan de la 1^{ère} année d'animation.

Grégory MINVIELLE, chargé de l'animation du site N2000, présente ensuite, après un rappel des enjeux du site et du DOCOB, le bilan de l'animation 2018 puis les perspectives de l'animation 2019.

Bilan Animation 2018 :

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'action principale de l'année 2018 a été la réponse à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le dépôt d'un PAEC (projet agro environnemental et climatique) en décembre 2017. Ce dernier a été accepté en février 2018. Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLG sur la partie basque, a permis de proposer aux agriculteurs éligibles cinq MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison :

- Conversion des grandes cultures en prairies (304 €/ha)
- Entretien de la ripisylve (1,01 €/ml)
- Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation (198,33 €/ha)
- Prairies remarquables (66,01 €/ha)
- Entretien des prairies inondées (37,72€/ha)

Le périmètre du PAEC englobe la totalité de la surface de tous les îlots PAC compris entièrement ou pour partie dans le périmètre N2000 ainsi que dans une bande tampon s'étirant jusqu'à 100 mètres au-delà du périmètre Natura 2000.

65 agriculteurs ont été rencontrés lors de cette campagne et 48 ont contractualisé une ou plusieurs mesures.

La somme des engagements attribués sur le Saison pour 2018 représente 82 580 € par an, soit 412 900 € sur les 5 ans.

Les MAEC engagées en 2018 (pour 5 ans)

Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€/an)	Surfaces engagées (ha)	Montant (€) sur 2018	Montant (€) sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	92,75	28 196	140 980
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	1,01	24 066 ml	24 306	121 533
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	50,03	9 922	49 612
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	297,26	19 622	98 110
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	14,17	535	2 670

Échanges :

Maryvonne LAGARONNE (Maire de Gestas et représentante de la CA 64) s'interroge sur la présence d'espèces invasives sur le site et sur les moyens de lutter contre leur prolifération.

Grégory MINVIELLE (SIGOM, Animateur du DOCOB) répond que cette problématique fait l'objet d'actions identifiées dans le DOCOB, que ce soit en termes d'acquisition de connaissances et/ou d'interventions. Les opérations sont cependant toujours compliquées à mettre en œuvre et se font souvent sur des enjeux ciblés pour être efficaces. Pour exemple, une action sera proposée dans le projet d'animation 2019 pour lutter contre la propagation de l'Ecrevisse du Pacifique. Il en sera question en deuxième partie de la réunion.

Maryvonne LAGARONNE fait remarquer, concernant la mesure « entretien de la ripisylve », qu'il est important de préciser aux agriculteurs souscrivant à cette action qu'ils entretiennent le côté « prairie » mais aussi le côté « cours d'eau ».

Grégory MINVIELLE précise que les diagnostics de terrain en présence des agriculteurs permettent de bien leur expliquer le cahier des charges des différentes mesures afin qu'ils puissent s'engager en toute connaissance de cause.

Angélique MASSON (AEAG), soulève le cas où les propriétaires des deux berges ne sont pas les mêmes, demandant ainsi quelle était la cohérence hydrologique si une seule berge était entretenue.

Grégory MINVIELLE remarque qu'en général, sur cette 1^{ère} année, les agriculteurs ayant souscrit cette mesure sont majoritairement propriétaires des deux berges du cours d'eau. Si ce n'est pas le cas un effort peut être fait pour inciter l'exploitant de la rive d'en face à s'engager également.

Raphaël ROY (Directeur du SIGOM), précise que si s'il y a deux riverains dont un seul souscrit à la MAEC « entretien de la ripisylve », les actions à mettre en place dépendent des enjeux. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le syndicat peut être amené à intervenir sur la berge opposée en complément.

Christine ETCHEGOYHEN (France Hydroélectricité – UPEA – FMS) demande si seules les parcelles agricoles sont concernées par ces mesures.

Grégory MINVIELLE précise que les MAEC sont uniquement éligibles aux agriculteurs dans le cadre de leur déclaration PAC.

Antoine DOMENECH, représentant de la SEPANSO, évoque les problèmes de prélèvements excessifs d'eau et les rejets dans le Saison.

Grégory MINVIELLE prend note de ces remarques mais rappelle que l'outil N2000 n'a pas de pouvoir réglementaire.

Bernard LOUGAROT informe que la CAPB a en projet la remise aux normes de la STEP de Viodos.

Raphaël ROY ajoute que l'étude de faisabilité a été réalisée et que ce projet de près de 2,5 millions d'euros fait partie des 5 projets prioritaires de rénovation de stations sur le territoire du Pays Basque.

Concernant les prélèvements, Julien BOYER de la CA 64 précise qu'il existe des outils régaliens pour gérer les prélèvements d'eau pour l'irrigation. Des restrictions sont déclarées par arrêté préfectoral lorsque le niveau d'eau descend sous un certain seuil. Concernant la question de l'irrigation aux horaires les plus chaudes de la journée, il indique que le pourcentage d'évaporation directe, d'après une étude de l'IRSTEA est entre 6 et 17 %. Par ailleurs, il

précise, qu'en période de basses eaux, un échelonnement temporel de tous les prélèvements est largement préférable à leur concentration sur une période de temps plus courte (exemple : la nuit) afin de ne pas voir s'effondrer le débit instantané du cours d'eau. Il explique que c'est pour cela, même si c'est contre intuitif, qu'une irrigation uniquement la nuit par tous les irrigants n'est pas souhaitable.

Jacques GJINI (Appma Oloron) rappelle que la cession des baux de pêche à l'APPMA locale ou à la Fédération de pêche peut se faire lorsque des travaux ont été réalisés sur des parcelles privées avec plus de 50% d'aides publiques.

Grégory MINVIELLE précise que les MAEC sont des aides pour la mise en place de pratiques agricoles agro environnementales. Une réponse plus précise à cette question sera toutefois recherchée.

Réagissant à la mesure « Prairies remarquables », Maryvonne LAGARONNE évoque l'organisation d'un concours « Prairies fleuries » organisé par la CA 64 qui récompense les prairies de meilleure qualité agro-écologique. Elle souligne qu'il serait opportun de valoriser auprès des éleveurs l'intérêt des prairies remarquables pour leurs qualités fourragères, et donc leur intérêt agronomique. Elle appuie également l'idée qu'il pourrait y avoir une forte complémentarité « plaine/montagne » entre cultivateurs et éleveurs, sur de l'apport de fourrage de l'aval vers l'amont du bassin. Cette complémentarité pourrait être davantage optimisée selon elle.

La mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs

Autre action mise en place dans le cadre du DOCOB, en partenariat avec la Fédération de pêche 64, la commune de Berrogain-Laruns et l'AAPPMA du Pays de Soule : la mise en défens du ruisseau le Salles et l'aménagement d'abreuvoirs. L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Salles impacté par de nombreux points de piétinement de berge. L'espèce d'intérêt communautaire visée est l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui a en effet été identifiée sur le site.

Il s'agit d'une opération pilote au montage financier relativement complexe, soutenue par la Mairie de Berrogain Laruns, l'Aappma du Pays de Soule, les Fédérations nationale et départementale de pêche et le SIGOM (par le biais du programme d'entretien des cours d'eau financé à 60% par l'AEAG et 20% par la Région).

La première tranche de travaux 2018-2019 consiste à l'aménagement de 15 abreuvoirs (pompes à museau pour les bovins, descentes aménagées, ...), de 2 passerelles, de 3 km de clôture et à l'entretien de la végétation (traitement d'embâcles, restauration des écoulements...).

Echanges :

Antoine DOMENECH regrette que l'Agence de l'Eau ne finance par directement ce type d'action qu'il estime très importante. Il affirme que le problème du chevelu des cours d'eau est essentiel et que la SEPANSO s'interroge sur la finalité des projets financés par les Agence de l'Eau.

Angélique MASSON répond que l'Agence de l'Eau était très intéressée par l'action menée à Berrogain, mais que celle-ci n'était pas éligible étant donné que cette thématique est gérée par la Région à travers des appels à projet qui ne peuvent à ce jour pas être portés par des collectivités.

Bernard LOUGAROT ajoute que l'Agence de l'Eau est un des principaux financeurs du SIGOM et qu'elle contribue donc au suivi et à la restauration des cours d'eau.

Antoine DOMENECH cite enfin en exemple les Pays du Nord de l'Europe qui ont su restaurer la qualité de leurs rivières et ruisseaux et tirer profit du tourisme lié à la pêche au Saumon. Il dénonce également le problème du

prélèvement intensif de la ressource en aval, au niveau de l'estuaire de l'Adour, privant les vallées de la remontée massive de saumons et des retombées économiques qui pourraient en découler.

Autres actions

Toutes les autres actions qui ont été effectuées ponctuellement au cours de cette année d'animation sont brièvement présentées :

- Accompagnement aux porteurs de projets pour prise en compte des données Natura 2000 : documents d'urbanisme des communes, travaux (ex : déplacement réseau gaz (TEREGA (ex TIGF)), projet de STEP Viodos ...
- Prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les travaux cours d'eau,
- Communication et sensibilisation : site internet, réunions agriculteurs, participation fête du saumon Navarrenx,
- Réunions et échanges avec animateurs Natura 2000 et partenaires : CAPB, CS Cize, CS Baïgorry, EHLG, CEN, CA 64, CEN, CBN, Fédération pêche 64, hydroélectriciens ...

Perspectives animation 2019 :

Poursuite MAEC

Le SIGOM a répondu à l'appel à projet 2019 du PAEC, avec la reconduction des 5 MAEC proposées en 2018. La communication est prévue au premier trimestre 2019 avec l'envoi d'un courrier à tous les agriculteurs éligibles, comme cela avait été fait l'an dernier. Le partenariat avec la CA 64 et EHLG est reconduit. Cette 2^{ème} année de contractualisation devrait être encore assez dense et solliciter un temps important de l'animation du site.

Contrat N2000

Autre projet important, le dépôt d'un contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique « *Pacifastacus leniusculus* », dont de nombreux spécimens ont été identifiés dans le ruisseau de Gotein. Cette espèce exotique envahissante, robuste et agressive, entre en compétition directe avec les espèces autochtones. Grégory MINVIELLE explique qu'il est urgent de traiter cette menace majeure tant que le foyer est réduit. En effet, il y a encore quelques années, une astaciculture était présente sur la commune. Cette dernière est supposée à l'origine de cette propagation. Cet élevage est aujourd'hui fermé.

Sylvain MAUDOU (Fédération de pêche 64) confirme l'urgence de la situation et l'impératif d'agir le plus rapidement possible.

Cependant, les données concernant cette espèce invasive n'étant pas connues lorsque le DOCOB a été élaboré, il est proposé aux membres du COPIL l'ajout d'un nouvel objectif de conservation : « **Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches** », décliné par nouvel objectif opérationnel : « **Lutter contre les écrevisses exotiques** ».

A l'objectif opérationnel : « Lutter contre les écrevisses exotiques » serait associée l'action « **Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique** » qui consisterait en une campagne d'éradication de l'espèce dans le ruisseau de Gotein.

L'action est présentée en détail au COPIL.

Les travaux engagés en 2018 seront poursuivis en 2019, qui verra également la mise en place de la 2ème tranche de travaux.

Considérant les nouveaux diagnostics qui mettent en évidence l'impact important que peut avoir le piétinement sur les habitats de l'écrevisse à pattes blanches (surtout sur le petit chevelu) il est jugé nécessaire de créer une action spécifique sur ce point (une action était déjà identifiée dans le DOCOB sur ce thème mais axée en priorité sur le Desman).

Au nouvel objectif de conservation : **« Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches »**, il est proposé de rajouter le nouvel objectif opérationnel **« Préservation des habitats de l'écrevisse à pattes blanches »**

A l'objectif opérationnel : « Préservation des habitats de l'écrevisse à pattes blanches » serait associée l'action **« Protéger les habitats de l'EPP contre le piétinement du bétail et les passages répétés dans le cours d'eau »** qui permettrait de pouvoir solliciter des financements via des contrats N2000 sur de nouveaux sites pour les travaux de mise en défens de berges et l'aménagement d'abreuvoirs (comme présenté sur le ruisseau du Salles à Berrogain).

L'action est présentée en détail au COPIL.

Relevé de décisions

A été approuvé à l'unanimité des votes :

La proposition de mise à jour du DOCOB du site N2000 du Saison avec l'ajout de l'objectif de conservation : **« Maintien de la population d'Ecrevisses à pattes blanches »**, se déclinant en deux objectifs opérationnels :

- **Lutter contre les écrevisses exotiques**
 - o **Action : Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*)**

- **Préservation des habitats de l'écrevisse à pattes blanches**
 - o **Action : Protéger les habitats d'Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)**

Concours prairies fleuries

Le site N2000 du Saison participera cette année au concours des prairies Fleuries, co-organisé depuis 2015 par les animateurs des sites N2000 de la Montagne Basque (programme européen Leader). Ce concours récompense la prairie la mieux gérée au niveau agro-environnemental. La Présidence sera assurée en 2019 par Bernard LOUGAROT.

Autres actions

Poursuite des autres actions d'animation réalisées en 2018.

La séance est levée à 17 h 30.

Le diaporama ainsi que les fiches actions présentés en séance sont consultables sur le site internet du SIGOM : <https://www.sigom.fr/>